

COMMENTAIRES DU CPQ DANS
LE CADRE DES CONSULTATIONS
BUDGÉTAIRES 2024-2025 DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Janvier 2024



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Table des matières

Introduction	3
Le capital humain	4
L'investissement et l'intégration technologique pour une économie plus productive et plus prospère	5
Une économie plus innovante	7
Économie verte	8
Infrastructures et marchés publics	9
Autres enjeux sectoriels	10
Réglementation	11
Finances publiques, équilibre budgétaire et dette	12
Annexe 1	14

Introduction

Les économies québécoise, canadienne et mondiale continuent de se retrouver dans une conjoncture comportant une grande part d'incertitude ainsi que des défis que nous avons rarement vus auparavant. Elles font face à plusieurs risques et défis, notamment les effets de l'inflation et des hauts taux d'intérêt et le ralentissement économique, la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient et leurs implications dans les chaînes d'approvisionnement.

Sur le plan structurel, les principaux enjeux sont : l'enjeu du vieillissement démographique, la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci et la transition énergétique, finalement les mutations technologiques accélérées par les développements en intelligence artificielle, notamment l'IA générative.

C'est dans ce contexte que se font ces consultations et que doivent être évalués les mesures et les efforts qui contribueront à l'amélioration en parallèle de notre prospérité. Nous estimons que les recommandations que nous formulons ci-dessous contribueront à l'augmentation de notre richesse collective et notre niveau de vie, notamment pour rattraper celui de l'Ontario, objectif formulé et souhaité par le premier ministre. Le CPQ avait d'ailleurs soumis à cet égard un ensemble de propositions, dont nous reprendrons quelques-unes dans le cadre de ce mémoire¹.

Assurer un environnement d'affaires, fiscal et réglementaire, favorable et compétitif est plus important que jamais. Il en est de même pour ce qui est d'encourager l'innovation et son intégration, le virage technologique et numérique et la transition climatique dans tous les secteurs.

Dans le contexte géopolitique et inflationniste actuel, nous devons nous placer dans une logique qui contribue à augmenter l'offre. Le gouvernement doit notamment continuer de soutenir les investissements et la hausse de la productivité des entreprises, en plus d'encourager le rapprochement de certaines chaînes de valeurs et répondre aux enjeux de main-d'œuvre.

Les recommandations du CPQ énoncées dans ce mémoire visent ainsi la résilience économique et une prospérité durable, en se concentrant sur :

- Une action renforcée pour la disponibilité et la qualité du capital humain dans un contexte de transformation majeure de la démographie et du marché du travail et de mutations technologiques et climatiques;
- Une extension de l'automatisation et de la robotisation, et une intégration accélérée des technologies numériques;
- L'innovation, l'entrepreneuriat, l'investissement et la croissance des entreprises pour la vitalité de l'économie et l'ajustement des secteurs d'activités aux nouveaux défis;
- Une transformation nécessaire pour atteindre les cibles environnementales;
- Des infrastructures de qualité pour répondre aux besoins économiques et sociaux;
- Une réglementation plus efficace ne décourageant pas l'investissement privé et propice à la productivité et la compétitivité des entreprises
- La soutenabilité des finances publiques et un État plus efficace.

¹ CPQ - 10 chantiers incontournables et 40 solutions concrètes pour rattraper le niveau de vie de l'Ontario. Septembre 2023.
<https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/resume-propositions-pour-rattraper-niveau-de-vie-ontario.pdf>

Le capital humain

Même si le taux de postes vacants a diminué récemment et malgré le ralentissement économique, la disponibilité et la gestion des ressources humaines demeurent au cœur des préoccupations des employeurs, et représentent un obstacle à leur croissance et leur compétitivité. Pour faire face à la rareté de la main-d'œuvre et à la diminution de la population active, **il est urgent de gagner en productivité, mais il faut aussi en parallèle augmenter le bassin de travailleurs et le nombre d'heures travaillées.**

Le CPQ reconnaît que le gouvernement a agi sur plusieurs fronts au chapitre du capital humain et de la main-d'œuvre, que ce soit par les investissements découlant du Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF) ou par la poursuite du financement dans le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (programme COUD). Néanmoins, des actions supplémentaires sont nécessaires pour répondre à la hauteur de l'enjeu. Nous nous concentrons ci-dessous sur quelques points :

Recommandations

- Le CPQ estime qu'il faut envisager des incitatifs qui soient efficaces pour prolonger de manière tangible la vie active des travailleurs en tenant compte notamment de l'interaction des prestations sociales et de la fiscalité et de la préférence de ces travailleurs. En ce sens, le CPQ a accueilli très favorablement la volonté du gouvernement de rendre la cotisation au RRQ facultative après 65 ans et d'autres mesures en lien avec le RRQ comme la protection de la rente après 65 ans. Parmi les autres propositions qu'il invite le gouvernement à considérer, mentionnons :
 - o **Rendre le crédit d'impôt pour prolongation de carrière remboursable, ce qui bénéficierait aux travailleurs à faible revenu qui, dans certaines situations, n'ont pas droit à la pleine mesure du crédit;**
 - o **Augmenter le montant maximal de revenu de travail admissible pour bénéficier du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière (par exemple à 20 000 \$);**
 - o **Mettre en place une campagne d'information ciblant les travailleurs d'expérience sur les options de retraite et l'impact financier de la poursuite de la vie active.**
- Mettre en place des incitatifs favorables à la participation des employeurs dans les soins de santé de leurs employés, pour réduire les pressions sur le système de santé, améliorer la productivité et réduire l'absentéisme. On peut penser notamment à des solutions en télémédecine ou d'autres investissements au bénéfice de la santé physique et mentale de leurs employés et en prévention. L'incitatif peut par exemple être une réduction de la cotisation au FSS.
- Rendre non imposable l'avantage lié au remboursement par l'employeur d'interventions médicales réalisées dans le privé pour accélérer le retour à l'emploi.
- Établir un plan pour l'allègement progressif et généralisé des taxes sur le capital humain pour tendre vers le niveau de l'Ontario.

Renforcer la formation, notamment en entreprise

Pour le CPQ, il faut notamment investir davantage en formation pour rattraper notre déficit de productivité, et si l'on veut aller vers une économie sobre en carbone ou renforcer l'adéquation formation-compétences-emplois. Il est dans l'intérêt collectif que l'État assume un rôle de promoteur de la formation auprès des entreprises. L'exercice de ce rôle et l'implication des entreprises qui en résulte facilitent le développement des compétences ainsi que l'intégration en emploi des clientèles présentement éloignées du marché du travail et permettent à la main-d'œuvre, notamment à celle la moins qualifiée, de répondre aux nouvelles exigences des emplois. Or, l'arrimage entre la formation et les compétences de la main-d'œuvre par rapport

aux attentes des employeurs demeure toujours à parfaire et les programmes d'études et de formations sont adaptés trop lentement et peinent à suivre la réalité du marché du travail. Il faut accompagner les entreprises et reconnaître les « entreprises apprenantes » puisqu'il s'agit d'une formation alors pleinement adaptée aux besoins. En ce sens, nous appuyons le consensus des partenaires du marché du travail et nous recommandons un nouveau plan d'action en éducation des adultes et formation continue, puisque le précédent est échu depuis 2007.

- **Prévoir un financement pour un nouveau plan d'action en éducation des adultes et formation continue.**

Par ailleurs, augmenter l'effort de formation demande un écosystème complet: financement des employeurs, soutien financier aux employés, mesures d'accompagnement, formations accessibles (géographiquement, mais aussi souples pour concilier travail-famille), etc. Dans ce contexte, il est impensable selon nous que l'on assiste actuellement à une diminution budgétaire importante du financement de Services Québec. Le marché du travail fluctue rapidement, mais la logique d'opération des services publics d'emploi est restée figée à une autre époque. Ainsi, plusieurs entreprises se voient refuser l'accès aux services publics d'emploi en raison de critères d'admissibilité dépassés, restrictifs, complexes et variables qui ne sont plus en phase avec la réalité d'aujourd'hui. Pourtant, leurs besoins n'ont pas diminué depuis la pandémie (contrairement au financement): roulement de personnel, pénurie de main-d'œuvre qualifiée, besoins criants de formation, exigences nouvelles de la main-d'œuvre (conciliation travail-famille, notamment), etc.

- **Garantir l'accès aux services publics d'emploi pour toutes les entreprises du Québec qui en font la demande.**

L'investissement et l'intégration technologique pour une économie plus productive et plus prospère

Les gains de productivité constituent une condition *sine qua non* pour que l'économie du Québec se positionne avantageusement dans un marché en pleine reconfiguration et assure le niveau de vie des citoyens. De plus, la croissance de la productivité permet d'atténuer l'impact des pressions inflationnistes, notamment celles reliées aux augmentations salariales.

Le Québec génère en moyenne 51,41 \$ US de PIB par heure travaillée en 2019, se classant en 23^e position parmi un ensemble de 40 pays et provinces. Après avoir connu une croissance intéressante entre 2017 et 2019, la productivité au Québec a reculé au cours des dernières années. Or, selon des estimations, la productivité devrait augmenter en moyenne de 2 % par année jusqu'en 2036 pour que le niveau de vie de la population québécoise rejoigne celui de la population ontarienne². Tous les acteurs doivent donc redoubler d'efforts.

L'automatisation, la robotisation et la numérisation sont indispensables pour gagner en productivité et pour faire face au défi de la rareté de main-d'œuvre. Les enjeux liés à la cybersécurité nécessitent par ailleurs également une attention particulière et des investissements substantiels de la part des entreprises.

² <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2023/03/PP-2022-01.pdf>

Rehausser la productivité et les investissements et améliorer la compétitivité des entreprises nécessitent une fiscalité compétitive de même que des mesures de soutien et d'accompagnement. L'allègement réglementaire et administratif demeure également un facteur de premier ordre.

Fiscalité et mesures de soutien

Une fiscalité compétitive et prévisible demeure un impératif incontournable pour favoriser l'investissement privé. Il faut viser également une fiscalité qui soit propice à l'innovation, au repreneuriat, à la création et à la croissance des entreprises de même qu'à l'amélioration de leur performance globale tant à l'intérieur qu'à l'exportation.

Le fardeau fiscal des entreprises, rappelons-le, est plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada et dans la grande majorité des pays de l'OCDE, notamment en raison des taxes sur la masse salariale. Certains secteurs sont aussi assujettis à des taxes spécifiques, comme la taxe compensatoire pour les institutions financières, qui devait à l'origine être temporaire. Le poids combiné des prélèvements sur les sociétés au Québec (6,5 % du PIB en 2022) se retrouve au 5e rang sur un ensemble de 32 pays et provinces, nettement au-dessus de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (4,5 %) et du reste du Canada (5,4%)³.

Recommandations

- **Assurer la compétitivité fiscale des entreprises, notamment par une réévaluation périodique, pour encourager les investissements privés et l'établissement des grandes entreprises au Québec. Le Québec se distingue par un fardeau fiscal des entreprises plus lourd qu'en Ontario, qu'ailleurs au Canada et que dans la grande majorité des pays de l'OCDE, notamment en raison des taxes sur la masse salariale.**
- Favoriser et faciliter la transformation numérique et technologique des entreprises dans tous les secteurs. La bonification du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (c3i) lors de la mise à jour économique est bienvenue. Il faudrait le faire connaître davantage et s'assurer que son application soit adaptée à la réalité des entreprises. Il faut aussi outiller les personnes concernées pendant les vérifications.
- Éliminer les conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille, comme celles consistant à effectuer un transfert complet (et non partiel) de l'entreprise et à ne plus y avoir de participation après la vente.
- S'assurer que la tarification de l'électricité soit juste et compétitive pour tous les types de consommateurs en tenant compte de toutes les composantes du coût de service
- S'assurer que les critères d'octroi de financement soient adaptés à la nature des outils financiers. Par exemple, la clause du cumul des aides financières publiques, telle que suivie présentement par le gouvernement québécois, limite la capacité de BDC – qui doit être comprise comme une banque – d'investir pleinement au Québec.
- Revoir les restrictions à la déduction pour petites entreprises (DPE) pour que les entreprises du secteur de la construction et des services puissent être assujetties au taux d'impôt le plus bas, comme les secteurs manufacturier et primaire.

³ [Bilan de la fiscalité au Québec - Édition 2024 - CFFP \(usherbrooke.ca\)](#)

Une économie plus innovante

- Bonifier et adapter les incitatifs fiscaux relatifs à la R-D afin de motiver davantage la prise de risque et d'améliorer leur efficacité à répondre aux objectifs poursuivis notamment en termes d'innovation et sa commercialisation :
 - **Rendre admissibles les frais de R-D engagés par des consultants indépendants de « deuxième niveau »;**
 - Rendre admissibles les dépenses liées à la commercialisation ; la R-D en robotisation et dans le numérique;
 - Bonifier le crédit d'impôt pour R-D pour les grandes entreprises (ramener le taux de 14 % à son niveau d'origine qui était de 17 %). Celles-ci sont en effet généralement plus susceptibles d'investir dans de grands projets de R-D et d'innovation. Elles sont en concurrence mondiale à cet égard, jouent un rôle structurant dans leurs secteurs et sont au cœur d'écosystèmes à haute valeur ajoutée;
 - Bonifier les mesures de communication et d'accompagnement des entreprises afin de les aider à profiter des crédits existants.
- Soutenir davantage les partenariats industries-milieu de l'enseignement et de la recherche, en particulier en augmentant le taux de crédit d'impôt relié aux projets de recherche précompétitive réalisés en partenariat avec les universités ou les centres de recherche, et les initiatives impliquant la coopération des acteurs de l'innovation et sollicitant la complémentarité de la recherche fondamentale et la recherche appliquée et industrielle.
- Mieux soutenir les chercheurs et les entrepreneurs relativement à l'accès à la propriété intellectuelle et sa commercialisation.
- Faire jouer aux marchés publics un rôle stratégique dans le développement de solutions innovantes. Entre autres, miser sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques que peuvent jouer les marchés publics pour les innovations, en particulier les innovations vertes et en santé, en favorisant la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces innovations. Nous y reviendrons plus loin.
- Favoriser le développement d'une chaîne d'approvisionnement complémentaire aux États-Unis dans le secteur des semi-conducteurs en investissant dans les infrastructures d'innovation, les équipements de recherche et dans la création ou l'attraction de centres de recherche industriel

Révision de la *Politique québécoise de financement des universités*

La ministre de l'Enseignement supérieur a initié une mise à jour de la Politique québécoise de financement des universités, dont la dernière révision remonte à 2018-2019. Nous appuyons l'exercice qui se basera sur une vaste consultation de l'ensemble des parties prenantes de même que plusieurs acteurs de la société civile. Nous croyons essentiel, vu le contexte actuel, de mener à bien cet exercice afin que nos établissements universitaires bénéficient d'un cadre financier stable et prévisible. Nous appuyons les grands objectifs énoncés par le gouvernement dans sa consultation, mais nous désirons souligner l'importance de certains éléments :

- Équilibrer l'objectif de la protection du fait français au Québec avec l'importance d'avoir des établissements de classe mondiale;
- Soutenir de manière spécifique les établissements de l'Université du Québec, qui ont un rôle important comme pôles d'innovation dans la majorité des régions du Québec.

Économie verte

Le prochain budget devrait contribuer à mettre en place les conditions nécessaires pour la réduction des émissions de GES dans tous les secteurs : industrie, transport, bâtiment et concilier lutte aux changements climatiques et développement économique.

Il faudra aussi analyser la possibilité d'intégrer davantage l'écofiscalité au modèle fiscal québécois, tout en s'assurant de maintenir la compétitivité des entreprises et la capacité de payer des particuliers, notamment en misant sur une approche positive et incitative. En d'autres mots sans que cela n'augmente le fardeau fiscal des entreprises ou des particuliers, mais que ça puisse affecter les comportements.

Recommandations

- **Offrir les incitatifs et le soutien nécessaire pour encourager les entreprises à développer, commercialiser, acquérir et intégrer des technologies et initiatives vertes et des innovations environnementales et réduire leurs émissions de GES; ces incitatifs devraient inclure la possibilité de financer les coûts d'opération (OPEX) lesquels peuvent augmenter avec l'utilisation d'énergies renouvelables.**
- Renforcer l'approche stratégique du gouvernement dans le secteur de l'énergie pour accélérer la transition vers des énergies propres et assurer notre sécurité énergétique en misant surtout sur la diversité et la complémentarité des sources d'approvisionnement (hydroélectrique, éolien, solaire, nucléaire, bioénergies [GSR, hydrogène, biocarburants], géothermie, gaz naturel, sobriété, efficacité énergétique, etc.), et se baser sur des principes d'efficience.
- Renforcer les efforts et les incitatifs pour l'efficacité énergétique qui demeure un ingrédient essentiel dans la transition.
- Bonifier le Plan pour une économie verte pour viser l'atteinte de la moyenne de circularité mondiale (8,6% en 2021 pour 3,5 % au Québec) en y ajoutant des mesures de soutien pour les initiatives en lien avec l'économie circulaire permettant, entre autres, d'améliorer constamment l'industrie du recyclage et d'accroître la symbiose industrielle sur les plans sectoriel ou régional. De plus, investir davantage dans la recherche sur la valorisation et les débouchés des différents matériaux de CRD (construction, rénovation, démolition).
- Développer des processus d'appariement du capital investi par l'État au capital investi par des investisseurs privés afin de créer un effet de levier pour attirer davantage de capitaux privés.
- Arrimer les critères de soutien au développement économique et dans les chaînes d'approvisionnement de l'État à ceux du secteur financier en matière de critères ESG pour un positionnement favorable de nos entreprises et des projets de finance durable.
- Soutenir le développement de la filière de la mobilité électrique, incluant celle de la batterie, de façon arrimée avec la stratégie du gouvernement du Canada, et de la fabrication de véhicules répondant à la demande; et ce, en tenant compte notamment des mesures prévues dans l'IRA et en essayant d'en tirer profit, et en investissant dans la transformation de la main-d'œuvre à la hauteur des besoins.

Transport

- Renforcer le soutien financier dans le secteur des transports collectifs, pour préserver à long terme le niveau de service et son attractivité et aussi sa contribution à la réduction des émissions de GES, pour cela, il est recommandé notamment de :
 - Soutenir le maintien des actifs des sociétés de transport;
 - Contribuer au financement des coûts d'exploitation du transport collectif.

- Renforcer les incitatifs pour l'acquisition de véhicules admissibles dans le cadre de la norme VZE pour les flottes de véhicule des entreprises et des véhicules de fonction et le déploiement de bornes de recharge.
- Poursuivre les efforts pour la réduction des émissions dans le transport des marchandises, entre autres par une plus grande intermodalité et le soutien à l'utilisation d'énergies plus propres.
- Viser une plus grande efficacité dans le transport des marchandises et une diminution de l'empreinte environnementale en aidant les entreprises à utiliser les données de façon plus optimale. Un projet pilote financé par le FECC pourrait permettre d'évaluer les possibilités.
- Encourager, notamment par des incitatifs fiscaux et financiers, la mutualisation et le développement, en partenariat avec les municipalités, d'infrastructures de transport partagées (ex. : centres de distribution, infrastructures de vélos-cargos, recharges). Ces mesures, en plus d'encourager l'achat local, permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts associés au transport tout en atténuant les effets liés à la faible densité de consommateurs potentiels dans certaines zones géographiques.
- Renforcer les mesures de contrôle et empêcher l'évasion fiscale via la méthode « Chauffeurs Inc. », où des chauffeurs de camion, normalement considérés comme des employés, sont délibérément mal classifiés pour permettre aux transporteurs d'éviter les retenues salariales. Les chauffeurs peuvent également bénéficier de déductions d'impôt injustifiées. Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement traitant avec de tels transporteurs pourraient être exposés à des risques financiers et légaux, en plus de rendre moins compétitives les entreprises qui respectent les règles et fragiliser nos chaînes logistiques.

Infrastructures et marchés publics

Les infrastructures jouent un rôle essentiel dans la productivité et la prospérité des économies et répondent à des besoins économiques et sociaux de court et long termes. Ceci est vrai dans différents domaines, notamment transport de personnes et de marchandises, pôles logistiques, réseau scolaire public et privé, enseignement supérieur, infrastructures numériques, logement et réseau de la santé et des soins de longue durée. Force est de constater que, malgré les investissements substantiels, notamment du PQI, nos infrastructures ont vieilli et peinent à répondre adéquatement aux besoins grandissants.

Le déficit de maintien d'actifs (DMA) associé aux infrastructures en mauvais et en très mauvais état (IEG de D ou E) qui appartiennent aux organismes publics était évalué à 30,6 milliards de dollars en mars 2022, dont 19,4 G\$ pour le réseau routier et 5,9 G\$ pour le réseau de l'éducation. Ce DMA était de 27,7 milliards de dollars en mars 2021. Des investissements majeurs sont donc requis pour les remettre en bon état.

Bien que le besoin de nouveaux projets d'infrastructure demeure, notamment pour ce qui est du transport collectif, les plans d'infrastructures doivent être bien plus axés sur une culture de l'entretien et de la prévention pour véritablement incarner une vision d'investissement de long terme.

D'autant que les changements climatiques exercent une pression croissante sur les infrastructures publiques. Qu'il s'agisse des routes, souvent vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et les tempêtes. Ou encore, des systèmes d'aqueducs qui sont également confrontés à des défis majeurs, avec des régimes de précipitations changeants, des pénuries d'eau accrues et des risques accrus de contamination. Sans parler des hôpitaux, qui en tant que piliers critiques de la réponse aux urgences, doivent faire face à des événements climatiques plus fréquents et plus intenses, mettant à l'épreuve leur capacité à assurer des services ininterrompus. Ce ne sont que trois exemples

d'infrastructures critiques pour la résilience des communautés pour lesquelles il est nécessaire de prévoir dès maintenant des adaptations et des mises à niveau.

Enfin, la Stratégie gouvernementale des marchés publics, dévoilée en 2022 favorise l'achat de biens et de services québécois et accorde une place à l'innovation. Cela dit, l'exercice devrait être poussé plus loin pour que l'intégration de critères autres que le plus bas prix devienne plus systématique et pour que suffisamment d'entreprises soient en mesure de soumissionner sur les appels d'offres publics et souhaitent le faire.

Recommandations

- **Privilégier les investissements dans le maintien des actifs**, en particulier dans le transport, routes et autoroutes, transport collectif, les réseaux scolaires public et privé et le réseau de la santé et des soins de longue durée.
- **Élargir les dispositions de la loi visant à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics pour intégrer des notions de qualité, de performance environnementale, de valeur et de durabilité des ouvrages**, et qui évite le recours à des processus qui mènent à favoriser quasi systématiquement le plus bas soumissionnaire. Ces principes devraient d'ailleurs également être tenus en compte par les municipalités dans l'octroi des contrats.
- Régler une fois pour toutes la problématique des délais de paiement qui représentent un irritant important pour les fournisseurs de l'État.
- Favoriser l'innovation de même que la participation des PME et l'achat local, dans le respect des règles de libre-échange et de saine utilisation des deniers publics⁴.
- Prévoir un cadre pour des propositions non sollicitées qui permettrait de favoriser l'innovation et un plus grand apport du secteur privé pour apporter des réponses à des enjeux dans les infrastructures, mais également dans d'autres domaines; un projet pilote peut permettre de tester le modèle et son intérêt.
- Renforcer nos infrastructures logistiques pour pouvoir tirer profit des atouts que possède le Québec comme une porte d'entrée au Canada et en Amérique du Nord.
- Privilégier les partenariats publics-privés (PPP) afin d'assurer un continuum d'investissements pour le maintien d'actifs et le déploiement de nouveaux projets d'infrastructures.

Autres enjeux sectoriels

Plusieurs enjeux sectoriels qui ont un fort impact sur le développement économique et la prospérité du Québec en général doivent faire l'objet d'une attention particulière. Par exemple, l'enjeu de la disponibilité de logements affecte la capacité des employeurs à attirer la main-d'œuvre d'ici ou d'ailleurs, limitant leur capacité à faire certains investissements ou à accepter de nouveaux contrats. Cette situation n'est pas un enjeu de grande ville, elle est encore plus problématique en région où les temps d'inoccupation sont les plus faibles au Québec. La crise des médias traditionnels, l'impact de la conjoncture économique et les soubresauts des chaînes d'approvisionnement méritent également certaines actions :

- Renforcer le soutien aux médias dans les différentes communautés et régions, au regard des réalités concurrentielles liées à l'ère du numérique. Ce soutien doit inclure les médias non écrits et également un soutien pour leurs revenus publicitaires.
- Assurer un financement adéquat et prévisible des universités dans toutes les régions du Québec

⁴ À cet égard, selon une étude du CIRANO, d'un point de vue budgétaire, il est intéressant de s'approvisionner auprès de producteurs québécois tant que la différence entre le prix de leurs produits et celui des produits importés n'excède pas 17 %.

- Favoriser l'augmentation de l'offre de logements dans toutes les catégories et la transformation de logements existants comme dans le cas de logement intergénérationnel, notamment en diminuant les obstacles à l'augmentation de la productivité dans le secteur de la construction.
- Réunir tous les acteurs du secteur de la construction dans une démarche permettant d'identifier, avec le gouvernement, les enjeux et trouver les meilleures solutions à la pénurie de logements;
- Prévoir des mesures d'aide pour les liquidités dans le contexte de haut taux d'intérêt et de ralentissement économique.
- Mettre en place des incitatifs et des investissements afin d'assurer une chaîne d'approvisionnement stable des biens essentiels tels que les médicaments et le biomédical et dans l'agroalimentaire et favoriser la production locale.
- Documenter la question de l'inscription en bourse des entreprises au Québec qui représente probablement un important levier économique de croissance et qui semble utilisé de manière restreinte au Québec et la pertinence de mettre en place des mesures pour la favoriser (par exemple une variante du régime d'épargne-action (RÉA)). Et de façon plus générale documenter la faiblesse de l'entrepreneuriat et de la présence de grandes entreprises,
- Renforcer les efforts en termes d'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment, notamment élargir les mesures de soutien pour la rénovation écoénergétique et les rendre accessibles pour les immeubles (bureaux, résidentiel, commercial).

Réglementation

L'allègement réglementaire et administratif demeure une préoccupation de premier ordre pour les employeurs. D'ailleurs, dans une consultation interne auprès de nos membres, l'importance de cet enjeu dépasse quasiment celui de la fiscalité.

Les délais pour l'obtention des autorisations pour les promoteurs de projets et la complexité des processus représentent des irritants importants. Cela est particulièrement vrai dans le domaine environnemental. Un allègement des processus et une réglementation plus efficace permettraient d'encourager l'investissement privé et d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, ainsi que leur contribution à la prospérité sans coût pour l'État. Par ailleurs, l'État étant aussi un employeur, ses coûts, son agilité et sa productivité peuvent être affectés de façon importante par de nouvelles réglementations.

À part les processus administratifs, toute nouvelle réglementation doit être évaluée à la lumière de son impact sur la compétitivité du Québec et la prospérité des Québécois. Il faut par ailleurs soutenir et accompagner les entreprises pour se conformer aux différentes exigences réglementaires.

Recommandations

- Poursuivre énergiquement les travaux d'allègement réglementaire et administratif incluant la réduction des délais, l'application de la règle du « un pour un ».
- Bonifier le plan avec des initiatives pour :
 - o Harmoniser et éviter les dédoublements tant entre les différents ministères et organismes qu'entre les différents paliers de gouvernement, incluant l'administration municipale;
 - o Inciter les municipalités à adopter également des politiques d'allègement réglementaire.
- Soutenir et accompagner les entreprises pour se conformer à de nouvelles exigences réglementaires (pensons par exemple à des projets de loi relativement récents et dont les règlements sont encore à

- l'étude comme la loi 25 et la loi 14, ou encore à un ensemble d'autres réglementations dont dans le domaine environnemental et de la santé et sécurité du travail) et leur offrir un minimum de flexibilité.
- Analyser, dès leur mise en application et en continu, l'impact réel sur les entreprises de nouvelles exigences réglementaires et administratives des lois adoptées par le gouvernement et proposer les allègements nécessaires pour en atténuer rapidement le poids réglementaire et administratif.
 - Documenter l'impact sur le PIB de l'alourdissement de la réglementation.

Finances publiques, équilibre budgétaire et dette

La maîtrise de la dette et la soutenabilité à long terme des finances publiques doivent demeurer des principes primordiaux dans les décisions gouvernementales.

Comme dans la plupart des pays occidentaux, le Québec doit gérer les conséquences de la crise pandémique dans le contexte où la démographie continuera d'exercer une pression à la hausse sur les dépenses publiques et éventuellement à la baisse sur la performance globale de l'économie, et où les changements climatiques représentent des risques et des défis considérables.

Les politiques de finances publiques et la planification budgétaire à long terme devraient aussi incorporer les risques climatiques afin d'améliorer la durabilité des finances publiques et la résilience de l'État québécois dans la transition verte.

Finalement, le contrôle du poids de la dette et le maintien de l'assainissement financier ne peuvent se faire sans une modernisation tangible de l'action et de l'appareil gouvernemental et du contrôle des dépenses et d'une réforme du système de santé. Les dépenses publiques en santé et services sociaux représentaient 42 % des dépenses de portefeuille en 2023. On sait que les besoins attendus dans le domaine sont grands, notamment dans le contexte du vieillissement démographique. Mais au-delà des ressources financières, il est surtout impératif d'augmenter l'efficacité du système et sa capacité à répondre aux besoins.

Selon des estimations, au total, les hausses de salaire de 17,4 % et les autres bonifications des conditions de travail (contribution supplémentaire de l'employeur pour les assurances, primes pour certains employés, ajustements d'échelles salariales pour certains emplois, etc.) consenties dans l'entente avec les employés du secteur public devraient à terme coûter environ 10,6 milliards. Québec en a déjà budgété environ 7,2 milliards, d'où un coût supplémentaire de 3,4 milliards, on peut dire au bas mot. Il est important de savoir comment cette entente affectera le retour à l'équilibre budgétaire prévu pour 2027-2028 et si celui-ci est compromis comment le gouvernement compte s'y prendre pour la suite des choses.

Recommandations

- **Garder le cap sur les objectifs de saines finances publiques et d'équité intergénérationnelle prévus par les principes et mécanismes de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations* et la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.**
- **Assurer la capacité de l'État à faire face à ses obligations financières sans risque d'une augmentation du fardeau fiscal ou d'un service de la dette qui gruge une partie trop importante de la capacité budgétaire de l'État comparativement à ses missions prioritaires étant donné les défis auxquels fait face le Québec**

Recommandations pour le système de santé

- Miser sur les nouvelles technologies pour réduire les coûts et accélérer l'efficacité des soins (p. ex. la télémédecine, l'IA, les technologies qui peuvent contribuer à pallier le manque de personnel dans les établissements, etc.).
- Miser sur les incitatifs fiscaux et financiers existants pour les aînés (CMD, CES, PEFSAD), en les adaptant pour qu'ils puissent être encore plus propices à des solutions diversifiées, incluant les soins à domicile. De plus, l'accès à ces solutions soulagerait les proches aidants et faciliterait leur participation au marché du travail.
- Optimiser l'apport de tous les acteurs – publics, privés et communautaires – pour offrir des solutions diversifiées répondant aux différents besoins de façon efficiente, avec des évaluations basées sur des indicateurs pertinents pour assurer la qualité. Mettre à contribution le secteur privé selon son expertise et son potentiel d'innovation et de spécialisation.
- Arrimer les politiques d'innovation et les politiques en santé et faciliter l'intégration de l'innovation dans ce domaine, incluant les technologies, tests, médicaments, etc.
- Promouvoir davantage la prévention, comme celle des chutes qui viennent au premier rang des causes d'hospitalisation pour une blessure chez les aînés, ainsi que l'activité physique et de saines habitudes alimentaires. La formation des différents intervenants et leur rôle de communicateurs jouent notamment un rôle clé à cet égard. Il importe aussi d'investir adéquatement dans la santé publique.

Annexe 1

10 chantiers incontournables et 40 solutions concrètes pour rattraper le niveau de vie de l'Ontario

Le premier ministre du Québec François Legault s'est fixé comme objectif d'augmenter notre richesse collective et notre niveau de vie, notamment pour rattraper celui de l'Ontario. Le Conseil du patronat du Québec met l'épaule à la roue en proposant 10 chantiers incontournables et 40 solutions concrètes qui permettront l'atteinte de cet objectif.

Certaines de ces propositions peuvent se faire à court terme et leur impact pourra être ressenti à court terme aussi. D'autres requerront probablement plus de temps pour se concrétiser et donner des résultats.

1 | Viser la réussite scolaire à tous les niveaux et selon les différentes réalités

1. Adopter une approche axée sur les objectifs et se doter d'indicateurs de qualité pour mesurer les résultats en matière d'éducation et de réussite scolaire et pouvoir s'ajuster selon le besoin.
2. Intervenir tôt et en continu dès la petite enfance pour améliorer les chances de réussite de tous.
3. Offrir des cheminements personnalisés, des modes alternatifs d'enseignement, des services d'orientation appropriés et augmenter les passerelles entre les diverses formations.
4. Renforcer et valoriser la formation professionnelle et technique en rapprochant le milieu de l'éducation des milieux de travail et en diversifiant les lieux de formation.
5. Faciliter le déploiement d'une offre de formation adéquate en région, en particulier la formation professionnelle, en utilisant les outils technologiques dans la mesure du possible.
6. Assurer un nombre suffisant d'enseignants ayant les compétences nécessaires.

7. Examiner avec l'aide d'experts et du milieu de l'éducation les avantages et les inconvénients de rendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans comme c'est le cas de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
8. Rendre disponibles en milieu de travail les sites Info-Alpha et Info-Apprendre de la Fondation pour l'alphabétisation.
9. Faire en sorte que les écoles de formation professionnelle offrent une mise à niveau en littératie et en numératie obligatoire, comme cela se fait couramment en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

2 | Stimuler l'accroissement du taux d'emploi, du nombre d'heures travaillées et des salaires

10. Identifier et améliorer les conditions financières et non financières favorables à l'augmentation de l'offre de travail et des heures travaillées, notamment rendre remboursable le crédit d'impôt pour prolongation de carrière et rendre facultatif les cotisations au RRQ pour tous ceux qui travaillent après 65 ans.
11. Opérer une campagne de communication, d'information et de valorisation sur l'allongement de carrière incluant les avantages financiers et non financiers et diffuser auprès des employeurs les meilleures pratiques en matière d'attraction et de rétention de travailleurs expérimentés.
12. Établir un plan pour l'allègement progressif et généralisé des taxes sur le capital humain pour tendre vers le niveau de l'Ontario.

3 Orienter la réglementation selon une logique d'efficacité et de résultat

13. Veiller à ce que les études d'impact qui accompagnent les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires s'appuient sur les commentaires des secteurs concernés et des réalités du terrain, ce qui requiert une consultation réelle.
14. Améliorer le processus de conception des politiques publiques et, ce faisant, leur efficacité en favorisant un processus de co-création impliquant aussi des experts indépendants.
15. Bonifier les travaux d'allègement réglementaire et administratif.
16. Documenter l'impact sur le PIB de l'alourdissement de la réglementation.

4 | Moderniser le secteur de la construction

17. Augmenter la flexibilité entre les corps de métiers pour favoriser une plus grande polyvalence des travailleurs du secteur de la construction selon des principes et des objectifs d'efficience.

18. Lever les restrictions réglementaires en matière de mobilité de la main-d'œuvre.
19. Faciliter l'accès aux métiers et professions et augmenter les possibilités de formation.

5 | Miser sur des infrastructures efficaces et durables

20. Continuer d'investir en priorité dans le maintien d'actifs pour combler le déficit et s'assurer que la croissance des budgets d'entretien soit au moins égale à la croissance du DMA.
21. Privilégier le recours à des modes d'octroi des contrats publics qui tiennent adéquatement compte des notions de qualité, de valeur et de durabilité.
22. Privilégier les partenariats publics-privés (PPP) afin d'assurer un continuum d'investissements pour le maintien d'actifs et le déploiement de nouveaux projets d'infrastructures.
23. Ouvrir les approvisionnements publics aux propositions non sollicitées, grâce d'abord à un projet pilote, ce qui permettrait de favoriser des solutions innovantes.
24. S'assurer d'une bonne coordination des travaux entre les grands donneurs d'ordre, pour réduire les pertes de productivité.
25. Renforcer nos infrastructures logistiques pour pouvoir tirer profit des atouts que possède le Québec comme une porte d'entrée au Canada et en Amérique du Nord.
26. Travailler avec les principaux acteurs de l'industrie de la construction dans le cadre d'un sommet par exemple pour identifier les enjeux et les pistes de solution en lien avec la lenteur dans la réalisation de projets.
27. Mettre en place les conditions nécessaires, y compris dans les clauses contractuelles, pour augmenter le nombre d'entreprises intéressées à participer aux marchés publics et favoriser la concurrence.

6 | Adopter une approche offensive en recherche et en innovation

28. Instaurer un programme de financement plus agressif de la R-D, de sa valorisation et de sa commercialisation, faciliter davantage l'innovation et son intégration et accompagner le tout d'outils efficaces de mise à niveau des compétences.
29. Augmenter les initiatives pour la mise sur pied de projets impliquant la collaboration entre les différents acteurs de l'innovation, entre le secteur privé et public, le milieu de l'éducation, de la recherche et le milieu des affaires, maillage grandes entreprises/PME, etc. (Le modèle allemand, peut être particulièrement inspirant à cet égard et en lien avec la complémentarité de la recherche fondamentale et la recherche appliquée et industrielle et avec la commercialisation de l'innovation).
30. S'assurer que les marchés publics jouent un rôle stratégique dans l'innovation, son intégration et sa commercialisation. Entre autres, exploiter adéquatement les dispositifs du PL12 adopté en 2022 et faire en sorte que les nouvelles façons de faire rendues

possibles dans l'espace Innovation, qui s'avèreraient les plus porteuses selon les contrats puissent être normalisées dans un horizon relativement rapproché. Accompagner ces changements de formation et développement des compétences chez les fonctionnaires et inciter les municipalités à aller dans cette direction.

31. Rehausser le niveau des crédits d'impôt pour la R-D. Par exemple, le taux de 14% pourrait être ramené à son taux d'origine qui était de 17% pour les grandes entreprises. Celles-ci sont en effet généralement plus susceptibles d'investir dans de grands projets de R-D et d'innovation. Le taux pour la recherche précompétitive avec les universités pourrait aussi être bonifié. Rendre admissible au crédit d'impôt la recherche faite par des sous-traitants « de 2^e niveau ».
32. Examiner pourquoi il y a proportionnellement moins de brevets au Québec, évaluer les résultats des mesures en place (comme le *patent box* ou la DICI) et analyser les leviers à activer.

7 | Favoriser le développement et l'intégration technologiques

33. Poursuivre et renforcer le soutien à l'automatisation et les investissements en TIC et ce dans tous les secteurs, le manufacturier mais aussi la construction (e.g. BIM) et les services. Le c3i représente certes à titre d'exemple une mesure appréciée à maintenir. Les investissements en capital physique et en actifs intangibles doivent augmenter de façon significative pour prendre le pas sur les facteurs défavorables à la productivité.
34. Poursuivre les efforts pour le déploiement de l'internet haute vitesse et du cellulaire dans les régions en s'assurant que les réseaux puissent suivre l'évolution rapide de la technologie et des vitesses de connexion.

8 | Faciliter la création et la croissance des entreprises

35. Documenter les obstacles à la création et à la croissance des entreprises au Québec dont la question de l'inscription en Bourse, et mettre en place des mesures pour la favoriser. À titre indicatif, envisager la mise en place d'incitatifs fiscaux afin d'encourager la participation des investisseurs dans le financement de nos entreprises (par exemple instaurer une variante du Régime d'épargne-actions (REA), qui a nettement contribué à l'essor de grandes entreprises québécoises notamment dirigées par des familles).
36. Faciliter le repreneuriat : sensibiliser et accompagner les vendeurs et les repreneurs potentiels et encourager le maillage et le regroupement.
37. Faciliter l'accès au financement aux étapes charnières de la trajectoire de développement d'une entreprise pour faciliter la pérennité des entrepreneurs émergents. Pour les start-ups, passer de l'idée à la production nécessite des injections de capitaux qui ne peuvent pas venir du financement bancaire traditionnel.
38. Inciter les entreprises à se développer dans une perspective internationale tournée vers l'exportation (comme en Finlande par exemple).

9 | Développer et renforcer les secteurs stratégiques et d'avenir

39. Continuer de renforcer et de consolider nos chaînes de valeur internes et les entreprises faisant partie de chaînes internationales et soutenir nos secteurs stratégiques en misant sur notre réalité régionale.

10 | Assurer une fiscalité compétitive et incitative

40. Assurer la compétitivité fiscale des entreprises, notamment par une réévaluation périodique, pour encourager les investissements privés et l'établissement des grandes entreprises au Québec.

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca